

Carnet ATA

EXPORTATEURS : Pour l'admission temporaire des échantillons commerciaux dans 68 pays.

Le carnet ATA est utilisé pour les opérations d'admission temporaire:

- Equipements,
 - pour participer aux foires et salons à l'étranger,
 - pour participer aux manifestations sportives culturelles, scientifiques et sportives.

- Matériel professionnel.
 - Echantillons commerciaux pour prospection à l'étranger.

Avantage:

- Simplifie les formalités en douanes à l'admission temporaire des marchandises,
- dispense le versement de cautions toujours exigibles par les douanes des pays d'admission temporaire,
- durée de validité d'une année et possibilité d'effectuer plusieurs opérations d'admission dans différents pays,

Le Carnet ATA est disponible à la Chambre de Commerce.

.Il est visé par la CACI qui est la partie algérienne contractante qui garantie le rapatriement.

- Les frais de Visa effectué par la CACI sont de 15.000DA
- Le Cautionnement est Situé entre 10 à 30 % de la Valeur de la Marchandise.
- Il est payé par cheque certifié qui sera remboursé dès le retour de la Marchandise. -

